



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail lance en interne un appel à candidatures pour le poste de :

**Responsable de Formation dans les Centres de Formation
au niveau des Etablissements Pénitenciers
(Nombre de postes : 13)**

Activités principales :

Le responsable de formation est chargé principalement de :

- La campagne d'information au profit des candidats à la formation ;
- La préparation de la logistique pour la rentrée en formation ;
- L'encadrement des opérations de sélection et d'inscription des candidats à la formation ;
- La gestion du processus administratif relatif à la gestion des stagiaires en formation depuis l'inscription en formation jusqu'à la remise des diplômes ;
- L'encadrement et la gestion du processus du déroulement de la formation et des évaluations des stagiaires ;
- La gestion des ressources humaines et matérielles de l'établissement ;
- La gestion du processus de remise des diplômes aux lauréats.

Profil requis :

- Être agent statutaire de l'OFPPT ;
- Être classé à l'échelle 13 au minimum avec au moins 4 années d'exercice effectif dans la catégorie D ou plus.

Dossier de candidature :

- Formulaire de Candidature (**F2**) (pour les agents OFPPT) à renseigner sur le site : <http://recrutement.ofppt.ma>.
- CV actualisé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie légalisée de la CNI (Recto-verso) ;
- Proposition d'un plan d'action de gestion et de développement de l'entité concernée.

Modalités de dépôt de dossier de candidature :

Les candidats sont invités à scanner les documents constituant leurs dossiers de candidature y compris le formulaire de candidature **F2** en format PDF et les envoyer sur le site :

<http://recrutement.ofppt.ma>

Date limite de réception des candidatures est le 29 Mars 2019 à minuit.

NB : Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération.

Date et lieu du concours :

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à des tests d'évaluation, dont les dates et les lieux du déroulement seront indiqués ultérieurement.

Affectation :

Les candidats retenus seront affectés selon l'ordre de mérite aux établissements de formation PRD :
**PL TAOUNALE - PL TETOUAN - PL OUAZZAN - PL AIT MELLOUL 1&2 - PLTATA - PL ZAGORA -
PL SAFI - PL ESSAOUIRA - PL BOUAAARFA - PL SMARA - PL MARHCHOUCH - PL TIFELT 1&2 -
PL LARACHE.**